

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente) Huis-Clos**

Séance du Jeudi 25 Juin 2020 à 20h30

Présents :

Liste « Continuons Ensemble pour Saint Sulpice de Cognac » Mesdames BOURDIN Chantal, CROSNIER Magali, FAVEAU Aline, NADAUD MéliSSa, DAIGRE Virginie.

Messieurs FORTIN Christophe, GRAVELLE Bernard, LANDRIAUD Alain, LECOINTRE Johann, SOUCHAUD Dominique.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames CHAPRON Vanessa, ROTIER, Cindy, BASSON Lydia,
Messieurs GARRAUD Marvin, AUDEBERT Patrick

Pouvoir(s) donné(s) : Madame CHAPRON Vanessa donne pouvoir à Madame DAIGRE Virginie.
Madame ROTIER Cindy donne pouvoir à Madame FAVEAU Aline.
Monsieur GARRAUD Marvin donne pouvoir à Monsieur SOUCHAUD Dominique.

**Le nombre des membres présents est de 10. 3 membre(s) sont représentés par un pouvoir pour cette
Séance du Jeudi 25 Juin 2020 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 13.**

Date de convocation: Le 18 Juin 2020

Séance du Conseil Municipal du Mardi 09 Juin 2020		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 10	Représenté (Pouvoir) : 3	13

PREAMBULE : La séance débute à 20h35

Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents. Il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

Désignation du secrétaire de séance : Madame FAVEAU Aline, a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation déroulé de séance du Mardi 09 Juin 2020

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 09 Juin 2020**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 09 Juin 2020. Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

2. Tableau des commissions du conseil municipal.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal :

- La séance du conseil municipal du 29 Mai 2020, dans laquelle les membres du conseil municipal se sont inscrits dans les différentes commissions,
- l'ensemble des vice-présidentes et vice-présidents qui se sont positionné pour les diverses commissions.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de la commission Ecole - Aide sociale et troisième âge est programmée le : Lundi 29 juin 2020 à 18h30 à la mairie.

Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau des commissions suivantes :

Commission	Pt (e) de la commission	Vice Pt (e) de la commission	Membres	
1 - Stratégie et Ressources Humaines Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Virginie Daigre	1- Aline Faveau 2- Cindy Rotier 3- Magali Crosnier 4- Alain Landriaud 5- Chantal Bourdin	1. Lydia Basson
2 - Contrôle des listes électorales Commission obligatoire Président + 6 membres	Bernard Gravelle	Johann Lecointre	1. Virginie Daigre 2. Vanessa Chapron 3. Mélissa Nadaud 4. Dominique Souchaud	1. Lydia Basson
3 - Impôts direct Commission consultative Maire + 6 membres (25ans mini)+ 6 suppléants	Dominique Souchaud	Magali Crosnier	Titulaire 1. Bernard Gravelle 2. Christophe Fortin 3. Johann Lecointre 4. Vanessa Chapron 5. Virginie Daigre	Suppléant 6. Chantal Bourdin 7. Cindy Rotier 8. Melissa Nadaud 9. Marvin Garraud 10. Aline Faveau 11. Alain Landriaud
4 - Finances Commerces et entreprises Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Christophe Fortin	1. Magali Crosnier 2. Aline Faveau 3. Virginie Daigre 4. Bernard Gravelle 5. Johann Lecointre	1. Patrick Audebert
5 - Voirie - Urbanisme et Habitat Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Bernard Gravelle	1. Alain Landriaud 2. Aline Faveau 3. Johann Lecointre 4. Magali Crosnier 5. Marvin Garraud	1- Patrick Audebert
6 - Ecole -Aide sociale et troisième âge Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	<u>Ecole</u> Virginie Daigre Vanessa Chapron <u>Aide sociale et troisième âge</u> Chantal Bourdin Mélissa Nadaud	1. Cindy Rotier 2. Bernard Gravelle	1. Lydia Basson
7 - Loisirs, fêtes, communication et associations Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Virginie Daigre	1. Alain Landriaud 2. Johann Lecointre 3. Marvin Garraud 4. Mélissa Nadaud 5. Chantal Bourdin	
8 - Tourisme et Environnement Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Alain Landriaud	1. Virginie Daigre 2. Aline Faveau 3. Cindy Rotier 4. Vanessa Chapron 5. Marvin Garraud	
9 - Appel d'offres Commission obligatoire Maire + 3 membres et 3 suppléants	Dominique Souchaud	Christophe Fortin	Titulaire 1. Alain Landriaud 2. Johann Lecointre	Suppléant 1. Aline Faveau 2. Lydia Basson 3. Bernard Gravelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau des commissions.

Votes pour : 13

Abstentions : 0

Votes contre : 0

3. Reprise de délibération indemnités des adjoints.

-Vu Article L2123-20-1 du CGCT, " toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal».

L'absence de ce tableau annexe est assimilée à une absence de pièce justificative."

-Vu la délibération du 23 Mai 2020 n°2020 2305002 fixant le nombre d'adjoints,

- Vu la délibération du 23 Mai 2020 n°2020 2305005 validant l'indemnité de fonction des adjoints,

- Considérant :

Que le maire bénéficiera d'un taux de 50% de l'IBT

Que le premier adjoint percevra un taux de 18 % de l'indice majoré

Que le 2eme adjoint percevra un taux de 18 % de l'indice majoré

enveloppe globale en %		Indemnité Brute maximale/ Mensuelle
Maire	51.6 %	2 006.93 €
Nombre d'adjoints*taux max	2*19.8%=39.6 %	1 540.20 €
Total enveloppe globale	91.20	3 547.13 €
Répartition taux après vote		Indemnité Brute après vote/ Mensuelle
Maire	50	1 944.70 €
Adjoints (2)	36	1 400.18 €
Total	86	3 344.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus, pour un montant global de 3 344.88 € mensuel.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

4. Lancement de travaux suite commission Appel d'Offres.

- **Restauration Scolaire** – Ce Point sera traité ultérieurement selon avis de la commission école.
- **Voiries** -

Une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de voirie. La publicité libre et adaptée se trouvait sur le site internet de la commune. Parallèlement cinq entreprises ont été contactées par téléphone et il a été envoyé par mail un dossier de consultation, les entreprises sont :

- Eurovia basé à Saint Yrieix sur Charente,
- Scotpa basée au Gond Pontouvre,
- Eiffage basée à Angoulême,
- Colas basée à Roullet Saint Estéphe,
- SNGTP basée à Asnières sur Nouère.

La date initiale et l'heure limites de réception des offres étaient le mardi 23 Juin 2020 à 14h00. L'ordonnateur a souhaité prolonger ce délai jusqu'au jeudi 25 Juin 2020 à 14h00 avec réponse demandée par mail : mairie@saintsulpicedecognac.fr.

Pour chiffrages et propositions techniques sur la base de mise en place d'enrobés, les propositions portaient respectivement sur les voiries suivantes :

- Chiffrage n°1 Enrobé - Impasse du Roc
- Chiffrage n°2 Enrobé – Rue des Essarts
- Chiffrage n°3 Enrobé – Rue des Gatillons
- Chiffrage n°4 a Enrobé – Rue de Chez Jouannais 1
- Chiffrage n°4 b Enrobé – Rue de Chez Jouannais 2

Les critères d'analyse des offres sont le suivant :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	30%
3-Délai d'exécution	10%

Les procédures de passation de marchés publics varient en fonction de leur objet :

- Marché de travaux : réalisation d'ouvrages, de travaux du bâtiment et de génie civil

Le support de publicité employé peut permettre d'avoir une indication sur le montant du besoin de l'acheteur. Si ce montant est inférieur à 90 000 € HT, l'acheteur publie l'avis de marché sur le support de son choix (sur son site internet ou dans un journal qui n'a pas le statut de journal d'annonces légales, par exemple). Une offre d'une valeur supérieure ne pourra pas être acceptée.

- Mais il peut également choisir de le publier au BOAMP, ce qui est obligatoire pour les Mapa supérieurs à 90 000 € HT.
- Les autres acheteurs choisissent librement les critères de publicité adaptés en fonction des caractéristiques du marché public (montant et nature des travaux, fournitures ou services en cause, etc.) et ne sont pas soumis au seuil de 90 000 € de publicité au BOAMP ou dans un JAL.

Seuils de publicité - Montants hors taxe					
Type de marché	Acheteur	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un JAL	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE
Fournitures et services	État et ses établissements (Autorités centrales)	En dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 138 999,99 €	À partir de 139 000 €
	Collectivités territoriales, leurs établissements, leurs groupements, et autres acheteurs (sauf l'État)	En dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 213 999,99 €	À partir de 214 000 €
Travaux	Tout organisme	En dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 5 349 999,99 €	À à partir de 5 350 000 €

Calcul des critères d'attribution :

1-Prix des prestations - Pondération 60%

- Eurovia - (Moins disant 75 367,09 € / Offre 101 985 €) X 60 = 44,34
- Colas - (Moins disant 75 367,09 € / Offre 75 367,09 €) X 60 = 60
- SNGTP - (Moins disant 75 367,09 € / Offre 131 126, 12 €) X 60 = 34,48

2-Valeur technique – Pondération 30%

Eurovia = 30 Colas = 30 SNGTP = 30

3-Délai d'exécution - Pondération 10%

- Eurovia 4 mois - (Délai le plus court 1 mois / délai de l'offre 4 mois) X 10 = 2,5
- Colas 3 mois - (Délai le plus court 1 mois / délai de l'offre 3 mois) X 10 = 3,33
- SNGTP 1 mois - (Délai le plus court 1 mois / délai de l'offre 1 mois) X 10 = 10

Classement :

- Eurovia 44,34 + 30 + 2,5 = 76,84 Classement n° 2
- Colas 60 + 30 + 3,33 = 93,33 **Classement n° 1 - Offre retenue**
- SNGTP 34,48 + 30 + 10 = 74,48 Classement n° 3

Tableau d'analyse des Offres :

Travaux de Voirie - Programme 2020 - Tableau d'Analyse des offres des entreprises				
Date et heure limites de réception des offres Jeudi 25 Juin 2020 à 14h00				
	Unités	Entreprises		
		Offre n 1 Eurovia r	Offre n 2 Colas	Offre n 3 SNGCTP
Chiffrage n°1 Enrobé - Impasse du Roc				
Longueur de voirie incluant la zone de retournement avec ilot centrale :..... Mètres	mètres	370	360	356
Surface totale intégrée dans la proposition :m2	m2	1200	1300	1399
Délai de réalisation des travaux si commande le 30 Juin 2020, date de fin des travaux :.../.../....	date	30/10/2020	30/09/2020	31/07/2020
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT : €	€ HT	21 810,00 €	19 097,84 €	30 260,37 €
Part de matériaux utilisé venant de recyclage :%	%	50	100	0
Chiffrage n°2 Enrobé – Rue des Essarts				
Longueur de voirie incluant la zone de retournement avec ilot centrale :..... Mètres	mètres	370	375	392
Surface totale intégrée dans la proposition :m2	m2	1350	1600	1480
Délai de réalisation des travaux si commande le 30 Juin 2020, date de fin des travaux :.../.../....	date	30/10/2020	30/09/2020	31/07/2020
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT : €	€ HT	22 010,00 €	18 174,21 €	30 710,00 €
Part de matériaux utilisé venant de recyclage :%	%	50	100	0
Chiffrage n°3 Enrobé – Rue des Gatillons				
Longueur de voirie incluant la zone de retournement avec ilot centrale :..... Mètres	mètres	280	285	292
Surface totale intégrée dans la proposition :m2	m2	1260	1450	1433
Délai de réalisation des travaux si commande le 30 Juin 2020, date de fin des travaux :.../.../....	date	30/10/2020	30/09/2020	31/07/2020
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT : €	€ HT	20 543,00 €	15 301,05 €	29 734,75 €
Part de matériaux utilisé venant de recyclage :%	%	50	100	0
Chiffrage n°4 a Enrobé – Rue de Chez Jouannais 1				
Longueur de voirie incluant la zone de retournement avec ilot centrale :..... Mètres	mètres	200	200	201
Surface totale intégrée dans la proposition :m2	m2	1010	1000	1154
Délai de réalisation des travaux si commande le 30 Juin 2020, date de fin des travaux :.../.../....	date	30/10/2020	30/09/2020	31/07/2020
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT : €	€ HT	17 146,00 €	10 498,72 €	23 945,50 €
Part de matériaux utilisé venant de recyclage :%	%	50	100	0
Chiffrage n°4 b Enrobé – Rue de Chez Jouannais 2				
Longueur de voirie incluant la zone de retournement avec ilot centrale :..... Mètres	mètres	186	260	234
Surface totale intégrée dans la proposition :m2	m2	1070	1100	794
Délai de réalisation des travaux si commande le 30 Juin 2020, date de fin des travaux :.../.../....	date	30/10/2020	30/09/2020	31/07/2020
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT : €	€ HT	20 476,00 €	12 295,27 €	16 475,50 €
Part de matériaux utilisé venant de recyclage :%	%	50	100	0
Chiffrage de la bande de roulement : Montant HT Total €		101 985,00 €	75 367,09 €	131 126,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à retenir l'entreprise Colas pour un montant de 75 367,09 € HT auquel il pourra être rajouté un montant d'environ 10% soit 7 500 € HT supplémentaire pour travaux divers.

Votes pour: 13 Abstentions: 0 Votes contre: 0

➤ **FDAC Voirie –**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

- inscrire les travaux de réfection voirie concernant : Impasse du Roc, Rue des Essarts, Rue des Gatillons et Rue de Chez Jouannais.
- effectuer les demandes d'autorisations d'intervention sur le domaine public départemental et communal.
- demander l'autorisation d'intervenir sur le domaine public départemental et la participation financière du Département.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

➤ **Mini Pelle :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

- acheter cette mini pelle dans le respect du montant inscrit au budget pour la somme de 30 000 € TTC.
- signer les devis et bon de commandes.
- effectuer toutes démarches administratives nécessaires liées à cet achat.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

5 Régies :

- **Mise en place d'un nouveau moyen de paiement par carte bancaire pour la restauration scolaire.** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à cette période de Covid 19, il souhaite limiter les passages de personnes à la mairie, et notamment pour l'achat de tickets de cantine. Parallèlement il souhaite que la cantine ne soit pas une cantine à la carte en fonction des menus. Cela permettra d'avoir une gestion des repas rigoureuse limitant les éventuelles erreurs et réclamations des parents (parfois pour 2,40 €). Ce point sera débattu lors de la prochaine commission école du lundi 29 juin 2020 à 18h30 à la mairie.

- **Nouveau moyen de paiement par dématérialisation. Mise en place d'un moyen de paiement en ligne - PAYFIP Régie- Suppression de la régie 108 « cantine enfants ».**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place d'un moyen de paiement en ligne - régies - titres de recettes et ce à compter du 01 septembre 2020,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents régissant la (les) conventions(s) d'adhésion à PAYFIP Régie ainsi que tous documents et actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- autorise le maire à prendre les arrêtés nécessaires pour la suppression de la régie 108 « cantine enfants », de rattacher la « cantine enfant » à la régie produits scolaires (régie 79) à compter du 01 septembre 2020. Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- a) **Nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour la régie d'avances au 1^{er} Juillet 2020 suite au départ du régisseur principal.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la nomination en tant que régisseur principal de Madame Christèle LENOIR GAUMET de la régie d'avances et de Madame Raymonde Sylvie GARNAUD en tant que régisseur suppléante de la régie d'avances.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre: 0

- b) **Nomination de régisseur suppléant pour la régie produits scolaires, restauration scolaire, locations de salles, produits divers.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que Madame Raymonde, Sylvie GARNAUD soit nommée régisseur suppléante pour la régie de la restauration scolaire (régie 108), la régie produits scolaires (régie 79), la régie produits divers (81), la régie locations de salles (régie 80). Madame Christèle LENOIR GAUMET restera toujours régisseur principal.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre: 0

6 Ressources humaines :

a) Reprise délibération recrutement agent polyvalent des espaces verts en contrat PEC - Parcours Emploi Compétences.

Vu la délibération du 09 Juin 2020, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le recrutement d'un agent polyvalent des espaces verts et dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétences, à hauteur de 32 heures et à compter du 1er Aout 2020 et pour une durée de 1 an. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

Votes pour : 13

Abstentions : 0

Votes contre : 0

b) Prime RIFSEEP - Personnel titulaire et contractuel.

➤ Personnel titulaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement du RIFSEEP, concernant cet adjoint technique territorial afin qu'il puisse bénéficier au même titre que les autres agents titulaires, de cette indemnité de fonctions et de sujétions (IFSE).

Statut/ Grade	Groupe 1/ Echelle C1 Cat C	Nouveau Régime IFSE Prime IFSE	CIA 10% Plafond sauf agent à TNC 5%	Motif	Conditions
Adjoint Technique Territorial Ech 3	Adjoint technique territorial	750	5%	*Fiche de Poste jointes	Versement semestriel

- Autorise le 1er versement au 1er semestre au mois de Juillet, tous les autres agents en ayant bénéficié,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives afférentes.

Votes pour : 13

Abstentions : 0

Votes contre : 0

c) Personnel contractuel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une prime exceptionnelle, d'un montant de 300 € concernant cet adjoint technique territorial afin qu'il puisse bénéficier au même titre que les autres agents titulaires, d'une compensation financière pour le 1^{er} semestre 2020.

Votes pour : 13

Abstentions : 0

Votes contre : 0

7 Finances : Décision Modificative de budget - Inscription des amortissements budget commune demande trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la trésorerie. S'agissant d'amortissements obligatoires 2020 les crédits budgétaires nécessaires doivent être ouverts pour permettre l'inscription des immobilisations SDEG 2013, immo 90003420212831 et IMMO 2019-03; Il est nécessaire de valider la décision modificative suivante :

➤ Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 023 Art 023	Virement à la section d'investissement	- 1 880 €
Chapitre 042 Art 6811	Dotation aux amortissements des immos inc	+ 1 880 €

➤ Recettes d'investissement :

Chapitre 021 Art 021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 880 €
Chapitre 040 28041581	Biens matériels mobiliers et études	+ 229 €
(92 € immo 90003420212831 et 137 € IMMO sdeg 2013)		
Chapitre 040 28041582	Bâtiments et installations	+ 1651 €
(1 326 € IMMO sdeg 2013 et 325 € IMMO 2019-03)		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative DM1.

Votes pour : 13

Abstentions : 0

Votes contre : 0

8 Eclairage Public – Horaires. Réduction de l’amplitude horaire de l’éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal dans le cadre du SRADDET (Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires) qui, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, impose à chaque Région de réduire les déséquilibres et d’offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie à ses territoires. La commune, appartient à la région Nouvelle Aquitaine ; elle s’inscrit dans cette démarche de réduction de la consommation énergétique et dans le programme « Nouvelle-Aquitaine Première Région étoilée de France ». De nombreuses communes de la région aquitaine ont déjà adhéré à cette démarche en réduisant les horaires de l’éclairage public. Monsieur le Maire précise qu’il est nécessaire et vital de stopper la pollution lumineuse du ciel nocturne ; à cet effet, il propose de réduire l’amplitude horaire de l’éclairage public la nuit et de programmer une extinction de l’éclairage à partir de 22h00 jusqu’à 6h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réduction de l’amplitude horaire de l’éclairage public la nuit et autorise la programmation d’une extinction de l’éclairage à partir :

- de 21h30 jusqu’à 6h30. Votes pour : 4 Abstentions : 0 Votes contre : 9
- de 22h00 jusqu’à 6h30. Votes pour : 7 Abstentions : 1 Votes contre : 5
- de 24h00 jusqu’à 6h00. Votes pour : 2 Abstentions : 0 Votes contre : 11

Vote de consensus de 22h00 jusqu’à 6h30. Votes pour : 9 Abstentions : 0 Votes contre : 4

Questions diverses :

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal les horaires d’ouvertures de la mairie après la période Covid 19 et à compter du 1er Juillet 2020:

Horaires Ouvertures Mairie avant Covid 19	
Au public	
Lundi	8h00 à 12h00
Mardi	14h00 à 19h00
Mercredi	8h00 à 12h00
Jeudi	8h00 à 12h00
Vendredi sur Rendez vous	
Avec personnel sur place et réponse au téléphone	
Lundi	8h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30
Mardi	8h00 à 12h30 - 13h30 à 19h00
Mercredi	8h00 à 12h30
Jeudi	8h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Horaires Ouvertures Mairie après Covid 19	
à compter du 1 ^{er} Juillet 2020	
Au public	
Lundi	8h30 à 12h30
Mardi	14h00 à 19h00
Mercredi	8h30 à 12h30
Jeudi	8h30 à 12h30
Vendredi sur Rendez vous	
Avec personnel sur place et réponse au téléphone	
Lundi	8h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 12h30 - 13h30 à 19h00
Mercredi	8h30 à 12h30 -
Jeudi	8h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30

Fin de conseil municipal à 22h35

Prochain Conseil Municipal le Mardi 7 Juillet 2020 à 20h30